

CABINET DU PREMIER MINISTRE

-----  
CONSEIL NATIONAL DE L'ENVIRONNEMENT  
POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE



SECRETARIAT EXECUTIF

**CHARTRE DES MEMBRES DU CADRE DE CONCERTATION DES ACTEURS  
INTERVENANT DANS L'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES  
(CCAACC)**

## **1. Contexte du Cadre de Concertation pour les trois (3) conventions post-Rio**

Le Niger, à l'instar d'autres pays, est souvent sévèrement affecté par les impacts du changement climatique. Malheureusement, ces pays sont moins équipés pour s'y adapter.

Fort de ce constat, le Gouvernement du Niger, les institutions bi et multilatérales, les Organisations Non Gouvernementales (ONG) mettent en œuvre des projets d'adaptation entrant dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'Action Nationale pour l'Adaptation (PANA) aux changements climatiques.

L'adaptation aux changements climatiques est un concept complexe. Ainsi, les difficultés ont été localement constatées dans la différenciation des projets classiques de développement et de ceux d'adaptation proprement dits. Cela serait notamment lié à une incompréhension insuffisante par les acteurs de tous les enjeux liés aux risques climatiques et aux pratiques d'adaptation mises en œuvre par les communautés pour faire face.

C'est pourquoi, Il est important que les principaux acteurs intéressés par les questions d'adaptation aux changements climatiques se retrouvent pour partager les expériences, les leçons apprises et développer davantage la synergie d'intervention entre les différents intervenants dans les zones d'intervention des projets.

A cet effet, un groupe d'acteurs intervenant dans l'adaptation aux changements climatiques a initié le premier atelier de concertation en 2010 à Maradi. Ce groupe s'est élargi en organisant d'année en année des rencontres, notamment en 2011 à Tahoua, 2012 à Zinder, 2013 à Maradi, 2014 à Dosso, 2015 à Tahoua, 2016 à Tillabéry, 2017 à Maradi, 2018 à Dosso et 2019 à Zinder. C'est pour assurer la durabilité de ses actions que la présente charte est élaborée.

## 2. Objectifs du cadre de concertation

L'objectif global du cadre de concertation est de contribuer au renforcement de la résilience des communautés et de leurs moyens de subsistance.

De façon spécifique, il vise à :

- ✓ **partager** les expériences des initiatives, projets et programmes sur l'adaptation aux changements climatiques ;
- ✓ **renforcer** les capacités des principaux acteurs membres du cadre sur les questions d'adaptation aux changements climatiques ;
- ✓ **identifier** des leçons apprises, des bonnes pratiques et des outils en matière d'adaptation aux changements climatiques ;
- ✓ **mettre en place** des mécanismes de capitalisation et diffusion/communication des expériences nationales en matière d'adaptation et d'agriculture intelligente face au climat ;
- ✓ **faire** des propositions au niveau national sur des sujets concrets sur l'adaptation aux changements climatiques, mener des actions de plaidoyer si nécessaire ;
- ✓ **amener** toutes les parties prenantes à participer activement à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des activités d'adaptation et d'agriculture intelligente face au climat aux fins de favoriser le développement local et communautaire ;
- ✓ **renforcer** la dimension genre dans les activités d'adaptation et d'agriculture intelligente face au climat ;
- ✓ **faire un point** sur l'intégration de la dimension changement climatique dans les planifications locales et sectorielles ;
- ✓ **partager** l'évolution des négociations internationales sur les changements climatiques et des financements climat.

## 3. Axes de travail du cadre de concertation

Trois (3) axes de travail sont définis pour le cadre de concertation :

**Axe 1 : communication interne et mise en réseau des acteurs** : Il s'agit du fonctionnement interne du cadre et de la communication entre les membres du cadre, à travers notamment des synergies entre projets et acteurs afin d'éviter les duplications des actions et harmoniser les interventions

**Axe 2 : capitalisation et gestion des connaissances**, à travers le renforcement des capacités en capitalisation sur les thématiques des conventions post-Rio et la capitalisation des expériences relatives à la mise en œuvre des 3 conventions

**Axe 3 : Diffusion des enjeux des conventions**, à travers une orientation stratégique allant du niveau local, au niveau international passant par le niveau national.

#### **4. Membres du cadre de concertation**

Les membres du cadre de concertation sont composés des acteurs ci-après :

- ✓ services Techniques de l'Etat ;
- ✓ programmes et projets ;
- ✓ ONG et Associations de Développement ;
- ✓ institutions de formation et de recherche ;
- ✓ structures du secteur privé ;
- ✓ partenaires techniques et financiers ;
- ✓ Assemblée nationale ;
- ✓ Collectivités territoriales ;
- ✓ médias publics, privés et communautaires ;

#### **5. Gouvernance du cadre de concertation**

Le cadre de concertation s'est doté de plusieurs instances :

##### **5.1. Bureau**

###### ***5.1.1. Composition***

Un bureau exécutif de sept (07) membres est composé comme suit :

- ✓ un (e) (01) Président (e) ;
- ✓ un (e) (01) Vice-président(e) ;
- ✓ un (e) (01) Chargé(e) de communication et de documentation ;
- ✓ un (e) (01) Chargé(e) de communication et de documentation adjoint(e) ;
- ✓ trois (03) Rapporteurs dont une femme.

###### ***5.1.2. Statut des membres***

Tout membre du cadre peut être élu au sein du bureau. L'élection des membres du bureau se fait lors des rencontres annuelles du cadre. Le mandat est de trois (3) ans renouvelables.

### **5.1.3. Missions du bureau**

Le bureau :

- ✓ organise les réunions préparatoires de la rencontre annuelle ;
- ✓ anime et coordonne les rencontres annuelles ;
- ✓ élabore et diffuse les rapports des rencontres annuelles ;
- ✓ collecte et archive les données et informations relatives au cadre ;
- ✓ mène le plaidoyer pour le financement des tenues des rencontres ;
- ✓ mobilise les ressources pour le fonctionnement du cadre ;
- ✓ assure la capitalisation et la diffusion des bonnes pratiques ;
- ✓ veille au renforcement des capacités de ses membres ;
- ✓ met en œuvre la stratégie et plan de communication du cadre ;
- ✓ coopère avec d'autres cadres régionaux et internationaux visant les mêmes objectifs

### **5.1.4. Modalités de réunion**

Le bureau se réunit en session ordinaire tous les trois (3) mois. Toutefois, il peut se réunir au besoin sur convocation du président (e).

### **5.1.5. Cahier de charge des membres du bureau**

#### **Président (e)**

Le président (e) dirige le cadre et le représente dans tous les actes. A ce titre, il :

- ✓ veille au respect de la charte ;
- ✓ engage le cadre partout où besoin sera ;
- ✓ ordonne toutes les dépenses du cadre ;
- ✓ convoque et préside les réunions de toutes les instances ;
- ✓ présente le rapport bilan périodiques des activités ;
- ✓ veille à la mise en œuvre des décisions, recommandations et plan d'action du cadre
- ✓ veille à la cohésion des membres du cadre ;
- ✓ veille à la gestion des ressources du cadre ;
- ✓ assure les relations avec les partenaires et autres structures ou réseau au niveau national et international ;
- ✓ veille à l'archivage (imprimé et numérique) des documents du cadre.

#### **Vice-Président(e)**

Il/Elle assiste et remplace le président dans la plénitude de ses attributions en cas d'absence ou d'empêchement.

## **Chargé(e) de communication**

Le chargé (e) de communication :

- ✓ assure l'information des membres du cadre ;
- ✓ anime les rencontres, ateliers et autres réunions du cadre ;
- ✓ assure la diffusion des informations sur la capitalisation et toutes autres informations relatives aux activités du cadre ;
- ✓ assiste le président en matière d'information et de plaidoyer ;
- ✓ assure l'animation de la mailing list, la plateforme de communication, la fenêtre du cadre sur le site web du CNEDD et tout autre outil de communication du cadre ;
- ✓ assure l'archivage (imprimé et numérique) des documents du cadre et leur mise à jour ;
- ✓ appuie l'organisation des rencontres ;
- ✓ assure la visibilité et la lisibilité du cadre ;
- ✓ assure la mise en œuvre du plan de communication.

## **Chargé(e) de communication adjoint**

Il assiste et remplace le chargé de communication dans la plénitude de ses attributions en cas d'absence ou d'empêchement.

## **Rapporteurs**

Le rapporteur :

- ✓ assure le rapportage de toutes les rencontres du cadre ;
- ✓ appuie l'organisation des rencontres ;
- ✓ contribue à l'archivage de la documentation du cadre

## **5.2. Comité de suivi**

### **5.2.1. Composition**

Le comité de suivi est composé de cinq (05) membres.

Tout membre du cadre peut être élu membre du comité. L'élection des membres du comité de suivi se fait lors des rencontres annuelles du cadre. Le mandat est de quatre (4) ans renouvelables. Le comité élit en son sein un président et un rapporteur.

### **5.2.2. Missions**

Le comité :

- ✓ assure le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du plan d'action par le bureau ;
- ✓ veille à la mise en œuvre des recommandations ;
- ✓ fait des propositions d'amélioration et au besoin d'orientation ;
- ✓ veille à la régularité des rencontres du cadre ;
- ✓ produit des rapports annuels de suivi-évaluation.

### **5.2.3. Modalités de réunion**

Le comité de suivi se réunit tous les six (6) mois en session ordinaire. Toutefois, il peut se réunir au besoin sur convocation de son président (e).

### **5.2.4. Cahier de charge des membres du comité de suivi**

#### **Président (e)**

Le président (e) veille à la mise en œuvre des missions du comité de suivi

#### **Rapporteur**

Le rapporteur :

- ✓ assure le rapportage de toutes les rencontres du comité ;
- ✓ appuie l'organisation des rencontres ;
- ✓ contribue à l'archivage de la documentation du cadre.

## **5.3. Groupe de capitalisation**

### **5.3.1. Composition**

Le groupe de capitalisation est composé de vingt (20) membres :

- ✓ quatre (4) membres du bureau ;
- ✓ neuf (9) membres des commissions techniques nationales issues de Rio) ( lutte contre la désertification, diversité biologique et changement climatique ;
- ✓ cinq (5) cadres du SE/CNEDD ;
- ✓ deux (2) membres du comité de suivi.

### **5.3.2. Modalité d'élection**

Tout membre du cadre peut être élu membre du groupe de capitalisation. L'élection des membres du groupe de capitalisation se fait lors des rencontres annuelles du cadre. Le mandat est de cinq (5) ans renouvelables. Le groupe élit en son sein un président et deux (2) rapporteurs dont une femme.

### **5.3.3. Missions**

Le groupe de capitalisation :

- ✓ appuie les membres du cadre de concertation à capitaliser (outils, méthodes).
- ✓ sélectionne les initiatives à capitaliser ;
- ✓ pré-valide les fiches de capitalisation suivant les critères déterminés (innovation, pertinence, efficacité, efficience, répliquabilité) ;
- ✓ transmet les fiches pré-validées au bureau du cadre de concertation pour validation ;

- ✓ veille à l'archivage et à la diffusion des produits de capitalisation ;
- ✓ développe des partenariats pour alimenter le dispositif et diffuser largement les expériences capitalisées.

#### **5.3.4. Modalités de réunion**

Le groupe de capitalisation se réunit une (1) fois par an en session ordinaire avant les rencontres du cadre. Toutefois, il peut se réunir au besoin sur convocation du président.

#### **5.4. Fonctionnement du cadre de concertation**

Le fonctionnement du cadre est inscrit dans le plan d'action annuel. Les ressources proviennent d'appuis divers (projets, programmes, ONG/AD, institutions publiques et privées, autres partenaires techniques et financiers, etc.)

### **6. Modalités des rencontres**

Les rencontres du cadre de concertation se tiennent une fois par an dans une localité choisie collégalement.

#### **6.1. Préparation des rencontres**

- ✓ Une mission préparatoire des sites à visiter est organisée pour s'assurer de la pertinence de ceux-ci ;
- ✓ Une ou plusieurs thématique(s) est(sont) choisie(s) par le bureau ;
- ✓ Un appel à présentations via la *mailing list* et autres moyens de communication pertinents est lancé en précisant le ou les thématiques choisies ;
- ✓ Les propositions de présentations reçues sont sélectionnées par le bureau (après vote auprès du groupe de capitalisation) qui notifie les auteurs des présentations de cette sélection et leur communique les outils de capitalisation (fiche + PPT) ;
- ✓ Le programme, TDR et tous autres documents informationnels des rencontres sont ensuite communiqués aux participants potentiels.

#### **6.2. Durée des rencontres**

Les rencontres se tiennent pendant 3 jours :

- ✓ 1 journée est consacrée à une visite de terrain des expériences et bonnes pratiques des partenaires présents dans la région. Cette sortie de terrain peut être suivie d'une nuit culturelle dédiée au changement climatique ;
- ✓ 2 journées aux présentations (selon le canevas adopté), à la projection des films documentaires, aux groupes de travail et à l'établissement d'un plan d'action.



### 6.3. Financement des rencontres du cadre de concertation

- ✓ les participants aux rencontres s'engagent à financer leur participation selon les modalités/procédures de leur organisation ;
- ✓ Les frais des rencontres sont financés par des partenaires sollicités à cet effet sur base d'un budget prévisionnel.

### 6.4. Autres activités

Les rencontres du cadre de concertation pourraient évoluer vers une périodicité plus réduite avec notamment des rencontres d'inter-sessions régionales et thématiques.

## 7. Dispositif de capitalisation

### 7.1. Engagement à la capitalisation

Tous les membres du cadre de concertation s'engagent à partager leurs bonnes et mauvaises expériences et à intégrer un processus de capitalisation pour le bien commun avec l'appui du groupe de capitalisation.

Les membres qui présentent des expériences lors des rencontres du cadre de concertation s'engagent à utiliser **le format de fiche de capitalisation** du cadre de concertation (annexe 1 de la charte), fiche de 5 pages maximum à rédiger en amont des rencontres.

Les membres s'engagent également à présenter leurs initiatives, avec **les formats de Power point (PPT)** adoptés par le cadre (annexe 2 de la charte) documentés d'après les fiches de capitalisation.

### 7.2. Thématiques

Les expériences à capitaliser doivent porter sur des actions innovantes, des processus, des méthodes, des outils et des techniques bien déterminés et non pour valoriser des projets ou des structures. Ces expériences doivent être répliquables et relatives à la mise en œuvre des conventions post Rio.

### 7.3. Outils

Les outils sont constitués de **canevas de fiche** et de présentation **PowerPoint**

La fiche de capitalisation comprend deux (2) parties :

- Une partie technique qui donne une photographie de l'expérience (chapitres en orange). Les données qu'elle comprend sont renseignées en amont des rencontres par le ou les auteurs. ;

- Une partie analytique qui met l'expérience en perspective et permet sa répliquabilité en tirant les leçons apprises (chapitres en vert). Cette partie pourra faire l'objet de discussions en groupes de travail.

La présentation PPT est une synthèse de la fiche de capitalisation comprenant :

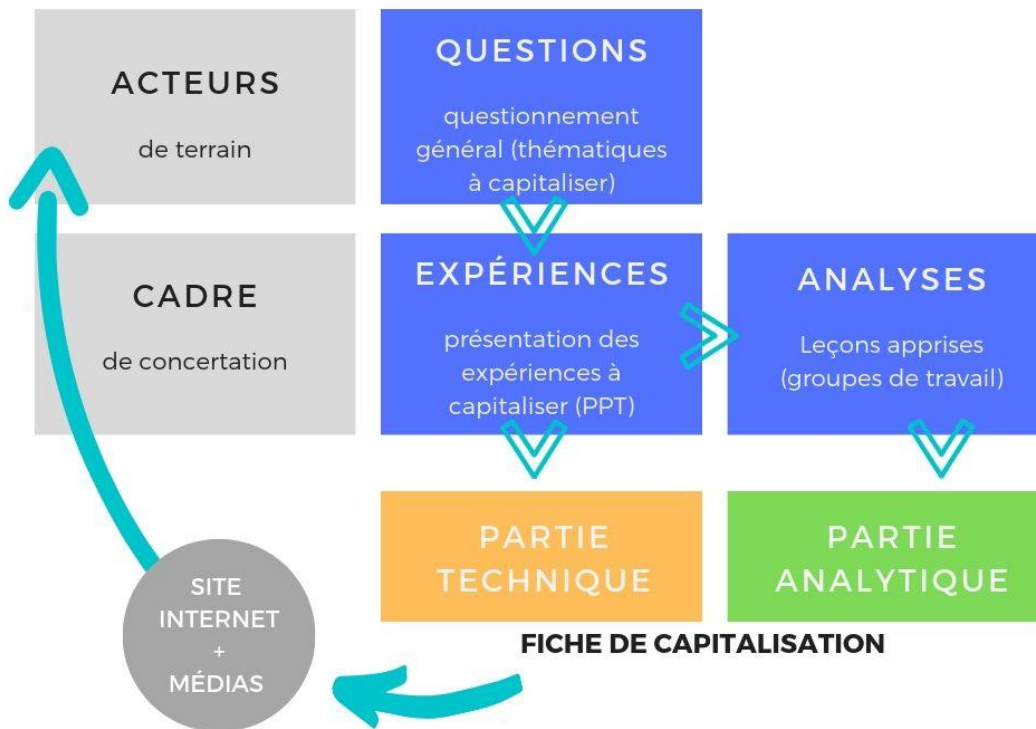
- ✓ éléments du Contexte;
- ✓ objectifs de l'expérience;
- ✓ fonctionnement de l'expérience;
- ✓ étapes de l'expérience;
- ✓ ressources mobilisées;
- ✓ résultats atteints;
- ✓ leçons apprises.

#### **7.4. Présentations lors des rencontres annuelles**

- ✓ En ce qui concerne les capitalisations effectuées sous forme de fiches pour les rencontres annuelles du cadre de concertation, les auteurs de ces fiches sont invités à respecter la ou les thématiques choisies par le bureau du cadre de concertation. Ces thèmes sont élus en fonction des questionnements d'actualité ;
- ✓ Plusieurs études de cas sur la même thématique pourront ainsi apporter une réponse à un questionnement. Un appel à expériences à capitaliser lancé en amont des rencontres permet de sélectionner ces expériences qui feront l'objet de fiches de capitalisation ;
- ✓ La partie technique des fiches est documentée par leurs auteurs ;
- ✓ La partie analytique est issue des réflexions apportées par les groupes de travail ;
- ✓ Les fiches sont complétées, relues et diffusées après les rencontres par le groupe capitalisation dans les différentes plateformes intéressées et les médias.

#### **7.5. Schéma du dispositif de capitalisation**

## DISPOSITIF DE CAPITALISATION DU CADRE DE CONCERTATION



### 7.6. Droits d'auteur

- ✓ Les expériences capitalisées sous forme de fiches ou autres sont libres de droit et peuvent (et même doivent) être reprises par d'autres organisations, initiateurs ou porteurs de projets ;
- ✓ Les écrits cités doivent cependant mentionner la source (et notamment les auteurs).

## 8. Communication du cadre de concertation

### Outils du réseau

- ✓ Tous les membres du cadre de concertation ayant assisté au moins à une rencontre annuelle du cadre de concertation sont inscrits dans la *mailing-list* et sont invités à l'utiliser pour échanger des informations entre les rencontres ;
- ✓ Ils peuvent également être inscrits dans une plateforme de communication.

### Archivage

- ✓ Tous les documents produits lors des rencontres sont archivés ;
- ✓ Une mémoire sous forme de base de données du cadre de concertation est ainsi créée et mise à jour.